



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 9 juillet 2021

Déclinaison du Ségur de la santé en Charente : programmation des investissements hospitaliers et exemples de projets pour les hôpitaux du Grand Cognac

Le Comité régional de l'Investissement en Santé (CRIS), piloté par l'ARS et en lien avec la Préfecture de région, s'est concerté sur la répartition et la déclinaison concrète des 1,183 milliard d'euros alloués à la région au titre du Ségur de la Santé. Ce montant a été déterminé en fonction des priorités d'investissement en Nouvelle-Aquitaine, de la maturité des projets portés et de la situation financière des établissements.

>>> Une concertation menée à l'échelle départementale

Pour mettre en œuvre le plan d'investissement de restauration des marges Ségur, l'Agence Régionale de Santé a choisi de s'inscrire résolument dans une dynamique collaborative, en favorisant la concertation et les échanges réguliers avec l'ensemble des acteurs de santé des douze départements. Des temps d'échanges départementaux avec les conseils territoriaux de santé élargis (CTS) présents dans chaque territoire ont été, et vont être organisés afin de coordonner le suivi de la stratégie de déploiement du plan d'investissement et ses applications concrètes.

Conformément aux engagements du Ségur de la santé, **un soutien massif est apporté à l'assainissement financier et à l'investissement hospitalier, l'objectif est d'améliorer immédiatement le fonctionnement quotidien des services**, grâce à la remise à niveau des investissements courants qui ont un fort impact sur les conditions de travail des personnels et la qualité des soins.

>>> La répartition départementale des investissements

La déclinaison régionale des grandes enveloppes d'investissement nationales a été répartie comme suit :

- 367 M€ pour la restauration des marges des établissements,
- 684 M€ de relance des investissements structurants en santé,
- 44 M€ d'investissements du quotidien dès 2021 (133 M€ sur 5 ans),
- + 18 M€ supplémentaires pour réduire les inégalités en santé, sociales comme territoriales.

- **INVESTIR AU QUOTIDIEN**

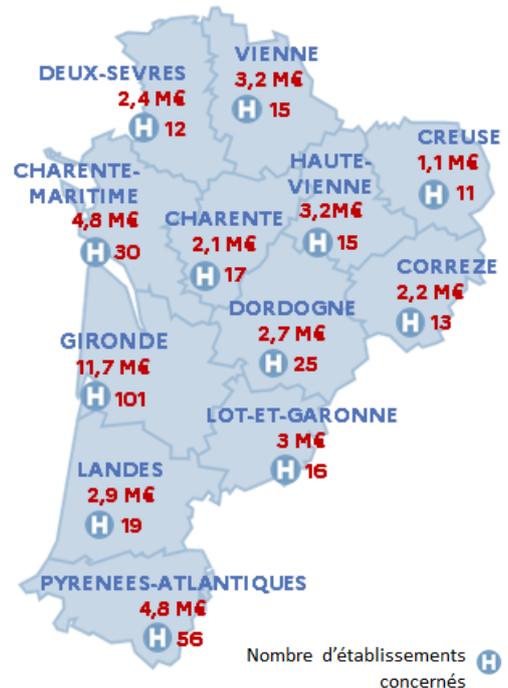
- **Nouvelle-Aquitaine : 44 M€ en 2021 (13M€ l’an passé)**
- **Charente : 2,1 M€ pour les 17 établissements de santé du territoire dont 465 000 € pour les Hôpitaux du Grand Cognac.**

Les premières utilisations évoquées seraient l’achat de mobilier pour les locaux de l’unité de soins de longue durée (lits électriques Alzheimer, tables, fauteuils de repos,...), l’acquisition de matériels biomédicaux (Bladder scan, respirateurs, moniteurs) et de matériels d’usage courant (tensiomètres, thermomètres, plateforme de levée, charriots, ...).

Il s’agit d’investissements courants (achat ou remplacement de matériel ou réalisation de petits travaux) consacrés à l’amélioration des **conditions de travail**.

L’utilisation des crédits affectés à chaque établissement se fera en étroite concertation avec les communautés médico-soignantes des établissements : chaque établissement proposera et décidera de l’affectation de cette enveloppe en se fondant notamment sur les besoins exprimés par les services de soins et médico-techniques, et en tenant compte dans la mesure du possible de l’enjeu de transition énergétique.

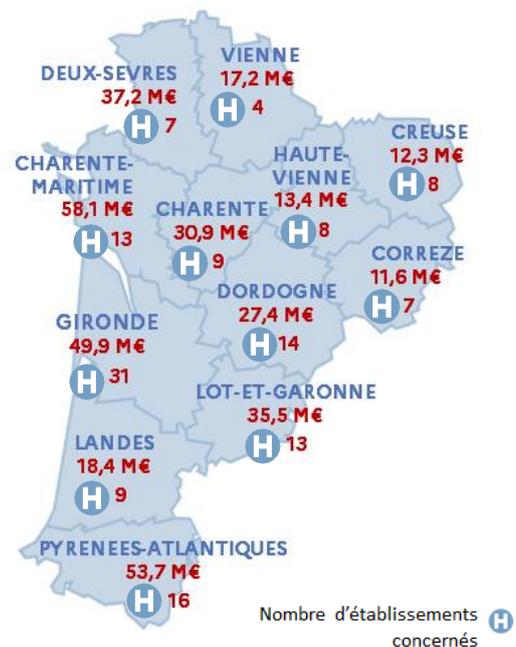
Tous les établissements de santé de la région Nouvelle-Aquitaine sont destinataires d’un droit de tirage.



- **ASSAINISSEMENT FINANCIER**

- **Nouvelle-Aquitaine : 367 M€** (dotation sur 10 ans)
- **Charente : 31 M€ pour les établissements publics et privés à but non lucratif du territoire, dont 12,3 M€ pour les Hôpitaux du Grand Cognac** (au titre de son encours de dette supérieur à 30 % et d’une capacité à investir inférieure à 1 %).

Cette enveloppe vise à **assainir la situation financière des établissements publics et non lucratifs participants au service public les plus endettés de la région de sorte à garantir la qualité, la continuité et la sécurité des soins et du service public hospitalier**. Un fléchage a déjà été établi au niveau national à 80%, les 20% restants ont été répartis par l’ARS Nouvelle-Aquitaine établissement par établissement.



Cette aide va permettre aux Hôpitaux du Grand Cognac de retrouver des marges de financement, de

moins recourir à l'emprunt pour couvrir des travaux liés aux investissements et de renouveler ses investissements dits courants, notamment de maintenance lourde sur les infrastructures (réseaux eau et énergie, système d'information), évolution et renouvellement des matériels biomédicaux.

- **SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MAJEUR**

- **Nouvelle-Aquitaine : 684 M€** (dotation sur 10 ans)
- **Les projets des hôpitaux du Grand Cognac**

Quatre projets sont proposés par le Centre hospitalier (ils sont étudiés par les instances territoriales et régionales) : installation d'un 2^{ème} IRM, restructuration des sites Guy Gauthier et Montesquieu, robotisation de la pharmacie, construction d'un Service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR). Par ailleurs, les Hôpitaux du Grand Cognac sont déjà aidés financièrement pour 2 projets d'investissement qui devraient être achevés fin 2021-début 2022 :

- la reconstruction de l'EHPAD de Châteauneuf et de l'Ehpad de Cognac,
- la rénovation des locaux de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de Châteauneuf (financée à 100 % par l'ARS et la communauté d'agglomération du Grand Cognac).

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr